



MUNICIPALITÉ  
FERME-NEUVE

# vous informe...

## Maison Joseph-Lafontaine

La municipalité de Ferme-Neuve est depuis le 5 mai 2022 propriétaire de la Maison Joseph-Lafontaine du 199, 12e rue. La maison a fait partie d'une donation de la succession Dorothée McKale, la municipalité a émis en contrepartie un reçu aux donateurs. La municipalité a fait l'acquisition du terrain selon sa valeur à l'évaluation scientifique.



La maison deviendra un bâtiment patrimonial cité. Certaines conditions de conservation devront être appliquées sur l'apparence extérieure du bâtiment. La citation permettra à la municipalité de bénéficier du Programme de soutien municipal en patrimoine immobilier volet 1b du Ministère de la culture et des communications.

Dans un premier temps, la municipalité fera un appel d'offre pour un carnet de santé afin

d'établir par ordre de priorités les interventions à faire sur ce bâtiment de style victorien, construit en 1908. La municipalité n'occupera pas les lieux maintenant, sa présente vocation locative pourra se poursuivre, particulièrement dans la partie arrière. L'objectif premier est la préservation de l'extérieur du bâtiment. Dans un deuxième temps, après avoir consulté la population, une décision sera prise sur sa nouvelle vocation (maison de la culture, bibliothèque, café des aînés, etc.).

## Urbanisme (Rappel)

N'oubliez pas, vous devez enlever vos abris d'hiver temporaires (Tempo) pour le 15 mai de chaque année. Ceux-ci sont permis du 15 octobre au 15 mai de chaque année exclusivement, selon le règlement de zonage de la municipalité. Vous devez donc avoir enlevé vos toiles ainsi que la structure de ces abris d'hiver pour le 15 mai 2022 au plus tard.

## Éléments sur les plages

Nous tenons à vous rappeler qu'il est interdit de mettre des éléments (ex : gazebos, tables de pique-nique, BBQ, etc.) sur les plages. Celles-ci sont régies par le gouvernement provincial et il est interdit par la loi d'y installer du matériel.

Veillez noter qu'à partir du **1<sup>er</sup> juin 2022**, la municipalité patrouillera sur son territoire et enlèvera **tous** éléments (gazebos, BBQ, etc.) se trouvant sur les plages.

## Arrosage

Michel sait que l'asphalte de son entrée ne pousse pas.

**ICI, ON ÉCONOMISE L'EAU!**



## Distribution d'arbres

Samedi 14 mai 9h à 12h

Distribution d'arbres

278 6<sup>e</sup> Avenue, Ferme-Neuve

\*aucune réservation, premier rendu premier servil

\*\*Compost disponible ultérieurement



## Communautaire

### Chevaliers de Colomb de Ferme-Neuve

Avis

**Aux membres et anciens membres du conseil 3275**

**Assemblée Spéciale**

Sujet : Fermeture du compte bancaire.

Qui aura lieu le 17 mai à 19h

Au pavillon des Quilles à Ferme-Neuve

Assemblée très importante

Bienvenue à tous



## AFEAS Ferme-Neuve



Membres de l'Afeas, vous êtes convoquées à l'Assemblée Générale Annuelle (AGA) qui se tiendra **MERCREDI LE 25 MAI 2022, à 17h30 au Coin du Sportif.**

Juste avant, nous vous invitons à prendre une marche en vue de lancer les grenades de semences confectionnées et destinées à revégétaliser les espaces abandonnés dans notre municipalité. Le circuit vous sera remis à 16h00.

**Ensemble, faisons une différence, semons des bombes qui fleuriront.**

Retrouvez la recette des « grenades de semences » sur le site de la Municipalité

[www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca/vie-communautaire/](http://www.municipalite.ferme-neuve.qc.ca/vie-communautaire/)

## Avis de convocation



Le Club de Motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve Inc. tiendra son Assemblée Générale Annuelle mercredi le 19 mai 2022 à 19h00 au restaurant Au Coin du Sportif situé au 145, 13<sup>e</sup> Rue à Ferme-Neuve.

Bienvenue à tous les membres, à toutes les personnes intéressées par l'activité motoneige, aux personnes désireuses de devenir bénévoles et à celles intéressées à poser leur candidature au sein du conseil d'administration.

Pour en savoir plus sur Club de motoneige Nord de la Lièvre de Ferme-Neuve, consultez le site Web à l'adresse suivante :

[www.clubmotoneigenorddelalievre.com](http://www.clubmotoneigenorddelalievre.com)